



# Une charte de qualité pour le bois énergie

Particuliers, Collectivités, Industriels : tous s'équipent de chaufferies bois.

Le bois énergie a le vent en poupe ; plaquettes et granulés sont de plus en plus recherchés. L'offre se multiplie... en quantité et en qualité. Pour s'y retrouver la Charte Energie Bois vient d'être créée en région Centre. Olivier Silberberg d'Arbocentre\* nous la présente.

## En quoi consiste cette charte ?

C'est une démarche volontaire proposée aux fournisseurs de chaufferies automatiques individuelles, collectives ou industrielles. Elle comprend **10 engagements** qui visent à :

- Promouvoir un combustible de qualité (rendement énergétique, impact environnemental),
- Augmenter le volume mis en vente et valoriser les bois régionaux,
- Favoriser les entreprises locales de production, mobilisation et commerce de ce combustible,
- Structurer le marché pour fortifier les entreprises existantes et donner toute la transparence nécessaire au respect des intérêts du consommateur.

En plus des **qualités techniques** du combustible (granulométrie, humidité), elle s'intéresse aux qualités de **service** (continuité d'approvisionnement...) et à l'**origine** des bois. Ces engagements font l'objet de contrôles.

## Pourquoi cette initiative ?

Les combustibles bois ont pris un essor rapide ces dernières années, avec quelques excès. Pourtant leur qualité est encadrée par la réglementation (exclusion des bois traités, souillés ou comportant des adjuvants) et par les exigences de la chaudière elle-même. Mais le **consommateur** manque de repères. La charte a donc été réalisée à son intention pour :

- l'informer sur le combustible qu'il achète,
- le conseiller sur sa réception et son utilisation,
- l'aider à identifier les entreprises qui respectent la réglementation et s'inscrivent dans une démarche de promotion de la gestion durable des forêts.

Arbocentre a réuni l'ensemble des fournisseurs concernés et des partenaires financiers autour de ce projet. Mais bien au-delà c'est toute la filière qui bénéficiera de la charte, y compris les forestiers.

## Et maintenant ?

20 fournisseurs sont concernés par la charte. Six d'entre eux ont participé au comité de pilotage



Arbocentre

Olivier Silberberg

qui l'a élaborée. La signature aura lieu en janvier.

Arbocentre va mettre en place une **communication** pour promouvoir les entreprises qui respectent les bonnes pratiques. Cette promotion trouvera un écho supplémentaire dans l'engagement de l'ADEME et de la Région Centre de ne financer que les projets de chaufferie avec contrat d'approvisionnement sur 5 ans auprès d'un signataire de la charte.

Quant au **bois-bûche**, il devrait avoir sa charte en 2009 puisqu'Arbocentre\* travaille actuellement à une déclinaison du projet national.

*Propos recueillis par Christine POMPOUGNAC  
Ingénieur au CRPF*

*\*Arbocentre : Association de l'Interprofession de la Filière Forêt-Bois en région Centre*

## Contact :

**Olivier SILBERBERG (Arbocentre) :**  
**02 38 41 80 02**  
**os.arbocentre@orleans.inra.fr**  
**www.arbocentre.asso.fr**



A. Guerrier

La charte promeut les plaquettes issues de forêts gérées durablement.